



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la susdite municipalité, que :

Le 7 février 2023 sont entrés en vigueur les règlements suivants :

Règlement numéro 2022-542, modifiant le règlement numéro 2000-346 relatif aux permis et certificats

Règlement numéro 2022-543, modifiant le règlement numéro 2000-348 relatif au zonage

Règlement numéro 2022-544, modifiant le règlement numéro 2000-348 relatif au zonage

Les règlements peuvent être consultés, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 14 mars 2023

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier trésorier